



POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

REGION RHÔNE ALPES

Novembre 2009



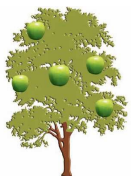


La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



1. Enjeux

- Augmenter l'offre en produits alimentaires de qualité et répondre aux attentes des consommateurs ;
- Répondre aux préoccupations environnementales ;
- Favoriser la pérennité des exploitations et maintenir le lien social sur les territoires ;
- Réorienter les stratégies de développement agricole et favoriser la création de valeur ajoutée.



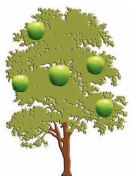


La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



2. Objectifs

1. Augmenter et améliorer la régularité des volumes de production ;
2. Améliorer les niveaux de qualité des productions ;
3. Rendre plus accessibles les produits issus de l'agriculture biologique ;
4. Développer la compétitivité des entreprises de l'aval ;
5. Offrir prioritairement des débouchés locaux aux productions régionales.



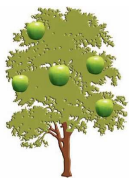


La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



3. Le plan régional de développement de l'AB

- Depuis janvier 2007,
- Pour permettre le doublement de la production, de 2005 à l'horizon 2010,
- En apportant un soutien :
 - Un accompagnement individuel des acteurs
 - Un appui à la structuration des filières en AB
 - Un soutien à la recherche, l'expérimentation et l'innovation
 - Un appui à la diffusion de l'AB et à la promotion des produits issus de l'AB



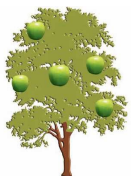


La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



4. Des mesures régionales pour l'accompagnement individuel des acteurs de l'amont

- **Accompagnement individualisé à la conversion (AIC)**
Diagnostics avant conversion : un outils d'aide à la décision
Prise en charge à hauteur de 50%
- **Aide pour les frais de certification AB**
Pour les agriculteurs certifiés ou en conversion
Prise en charge des frais de certification à hauteur de 50%
- **Aide aux investissements**
Bonification des taux : PMBE et CUMA
Réflexion pour les investissements spécifiques





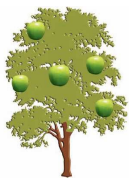
La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



5. Des mesures régionales pour structurer les filières

- **Contrat Régional d'Objectifs pour les Filières de l'AB (CROF AB)**
Nouveau programme en cours d'élaboration pour début 2010
3 axes principaux :
 - **Accompagnement des agriculteurs et développement des surfaces agricoles biologiques en Rhône Alpes**
 - **Implication de l'aval et structuration des filières**
 - **Connaissance des marchés et promotion des produits biologiques**

- **Introduction de produits biologiques dans la restauration collective**
Opération expérimentale pour 40 lycées rhônalpins en 2008-2009





La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



5. Des mesures régionales pour structurer les filières

➤ Appels à projets de filières en AB

▪ Objectif

Soutenir l'émergence et le renforcement de nouvelles filières AB

Projet collectif regroupant acteurs amont et aval

Permettre à des acteurs d'un territoire la mise en marché d'un produit AB

▪ Soutien régional

50% des dépenses de fonctionnement

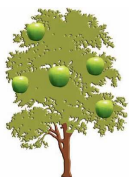
30% des dépenses d'investissement

Subvention globale plafonnée à 30 000 €

▪ Calendrier

Lancement édition 2010 en janvier

Information sur www.agriculture.rhonealpes.fr



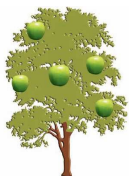


La politique régionale en faveur de l'agriculture biologique



6. Des mesures régionales pour l'accompagnement des acteurs de l'aval

- Aide pour les frais de certification des entreprises AB
Proposition 2010 : prise en charge la 1ère année des frais à hauteur de 70% ; Subvention plafonnée à 800€
- Mise en place d'un observatoire de l'aval certifié AB
Edition de l'annuaire des entreprises
- Information et sensibilisation des acteurs de l'aval
- Appui technique des porteurs de projet et promotion des entreprises
- Soutien des entreprises AB dans le cadre de la politique IAA
Bonification des taux (5 à 10%) pour les aides aux investissements





Merci de votre attention

